

Paris, le 9 avril 2021

**Lettre ouverte**

Monsieur le directeur,

N'ayant pas l'occasion de le faire de visu - notre réunion bilatérale venant à nouveau d'être repoussée, en raison de votre actualité chargée - nous estimons nécessaire de vous interpeller par écrit au sujet de l'élaboration des référentiels sur la charge de travail des magistrats.

Notre inquiétude à ce sujet est allée croissante depuis votre nomination en qualité de directeur des services judiciaires : alors que nous étions parvenus collectivement, avec votre prédécesseur, à mettre en oeuvre depuis début 2020 une méthodologie participative par laquelle un groupe de travail multilatéral, incluant les organisations syndicales et professionnelles de magistrats, réfléchissait ensemble pour élaborer ces référentiels, vous nous avez indiqué dès votre prise de fonction qu'il faudrait trouver des solutions pour aller plus vite : ce travail prend pourtant nécessairement du temps, au regard de sa grande complexité, et il serait maintenant terminé si la chancellerie n'avait pas depuis dix ans abandonné ce chantier ou cherché à le traiter de manière superficielle en se contentant de reprendre de vagues statistiques sans tenir compte de tout ce que les magistrats n'ont pas le temps de faire, ou font au détriment de la qualité de leurs décisions, de leur propre qualité de vie, et de leur santé.

Il est pour nous hors de question de bâcler un référentiel dans le seul but de répondre formellement à la Cour des Comptes, qui a épinglé en décembre 2018 le ministère de la Justice concernant l'absence d'outil d'évaluation permettant d'objectiver les besoins et de définir le budget nécessaire au fonctionnement de la Justice. Nous ne pouvons admettre que la priorité de la chancellerie soit de s'enorgueillir des résultats les moins mauvais possibles - « nous avons atteint la CLE, et maintenant tout va bien » - et qu'elle ne se donne pas l'objectif de sortir enfin la justice de l'ornière et de la misère dans laquelle elle se trouve plongée. Les conditions dans lesquelles exercent les magistrats sont intolérables, et s'ils continuent vaille que vaille à assurer leurs missions - y compris par les sacrifices consentis actuellement, à l'heure où leurs enfants ne sont pas gardés mais où l'activité est censée se poursuivre comme si de rien n'était - le niveau d'exaspération et de découragement atteint un niveau qui devrait interpeller toute administration.

Trois réunions ont eu lieu depuis votre nomination sur les référentiels : la première finalisait les conditions de l'expérimentation relative à la fonction de juge de l'application des peines, sur laquelle le groupe de travail avait travaillé pendant l'année 2020. Vous avez ouverte la deuxième, qui concernait la fonction du parquet, avant de nous laisser discuter avec vos collaborateurs.

L'ensemble des organisations syndicales, professionnelles, et des conférences a alors unanimement exprimé son refus du modèle proposé par la chancellerie, et a demandé instamment l'utilisation du référentiel Michel, finalisé en 2018 au terme de deux années de travail collectif. Vous nous avez fait savoir par la suite qu'il n'en était pas question.

Mais c'est hier, lors de la troisième réunion en visio-conférence, que la méthode employée a été la plus scandaleuse. Vous n'étiez, une fois de plus, pas présent, mais vos collaborateurs nous ont annoncé que l'inspection générale de la Justice venait d'être chargée de rendre un rapport sur le sujet avant l'été, afin d'avancer vite, sans préciser de quelle manière le groupe de travail poursuivrait - ou non - ce qu'il a commencé et comment ses travaux s'articuleraient avec ceux de l'inspection - étant précisé que nous attendions depuis votre arrivée qu'un calendrier de réunions soit fixé. L'objet principal de cette réunion était ensuite d'écouter des intervenants d'autres pays européens sur la méthodologie employée par nos voisins pour élaborer des référentiels. Techniquement, les organisations syndicales et professionnelles n'avaient pas la possibilité d'activer elles-mêmes leurs micro pour prendre la parole. Il s'agissait donc de nous donner connaissance de cette décision venue d'en haut, sans nous permettre de réagir, puis de nous inviter à écouter la parole des intervenants. Nous n'avions pas encore expérimenté méthode aussi grossière.

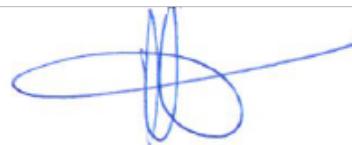
La parole des intervenants, malgré tout, nous l'avons écoutée. Et il est bien dommage que vous n'ayez pas été présent pour l'entendre. Nous en avons noté quelques extraits : « il convient d'utiliser des techniques qui permettent d'atteindre le consensus ; par exemple un sondage auprès d'un groupe plus large de magistrats pour tester le réalisme du consensus ». « Il y a une bien meilleure adhésion quand les magistrats ne sont pas objets de l'étude mais acteurs ». « Tout se fonde sur la participation des juges. Il faut impliquer le juge dans la mission dès le départ ». « Il est nécessaire d'impliquer les praticiens de la justice ». « La clef c'est une bonne préparation, communicative pour renforcer l'acceptation. Les collègues doivent être convaincus de l'utilité de la méthode ».

On ne saurait mieux dire.

Par ailleurs, les prises de parole de nos voisins européens ont permis de mesurer que l'élaboration de ces référentiels chez eux a demandé des années de - vrai - travail.

Il est donc urgent que vous donniez connaissance dans le détail aux différentes parties du projet que vous entendez mettre en oeuvre. Nous ne voulons pas d'un référentiel pour mieux répartir la pénurie entre les juridictions. Nous refusons le projet actuel, dans lequel la Justice sert essentiellement de faire-valoir pour les besoins de la communication de l'exécutif, sans qu'à aucun moment elle ne soit mise en mesure de remplir ses missions essentielles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre vigilante considération.



Katia Dubreuil  
Présidente